RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON COMPTE FORMATION

FRAUDES

FRAUDES AU CPF
LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

Vous avez reçu des SMS ou appels au sujet de vos droits CPF, ou vous invitant à suivre une formation ? Suivez ces conseils pour éviter les fraudes ou les signaler afin de stopper ces tentatives !

Qu'est-ce qu'une arnaque ?

Appels, SMS, e-mails, pubs sur Facebook ou TikTok… Les fraudeurs utilisent la technique de l'hameçonnage (ou « phishing ») ainsi que le démarchage agressif.

La pratique du démarchage commercial n'est à ce jour pas interdite en France.

Cependant, elle peut s'avérer abusive ou frauduleuse si la personne au bout du fil se fait passer pour un organisme public et vous délivre de fausses informations ; vous pousse avec insistance à l'achat d'une formation, ou vous propose en échange de l'inscription à une formation un bénéfice autre que l'apport pédagogique (par exemple des biens matériels, ou de l'argent).

Vous êtes **victime d'escroquerie** si :

- vous êtes inscrit à une formation à votre insu
- vous n'arrivez plus à vous connecter sur moncompteformation.gouv.fr
- vous avez communiqué vos coordonnées et/ou votre numéro de Sécurité sociale.

Que faire si vous êtes victime ?

Si vous vous êtes **inscrit contre votre volonté** à une offre de formation, **connectez-vous à votre compte et annulez l'inscription.** Il existe un délai de onze jours pour annuler celle-ci et récupérer vos droits.

Si vous avez **fourni à un tiers des informations personnelles** permettant de se connecter à votre compte et de vous inscrire à une formation à votre insu, **connectez-vous, annulez la formation, puis changez le mot de passe.**
Si vous n'arrivez plus à vous connecter, pensez avoir été piraté, et dans tous les cas de suspicion de fraude, effectuez un **signalement** via le formulaire sur le site officiel **moncompteformation.gouv.fr.**

Si vous avez **été victime d'une escroquerie,** effectuez une **réclamation personnelle** auprès de l'organisme de formation via lettre recommandée avec accusé de réception. Si la demande n'aboutit pas, **déposez plainte** au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ou encore par écrit au procureur de la République du tribunal judiciaire dont vous dépendez.

Face aux tentatives de fraude j'adopte les bons réflexes

#1 Je reçois un SMS ou un appel concernant le CPF
je ne clique pas, je ne réponds pas ou je raccroche et je transfère le SMS au 33700

#2 Je reçois un e-mail m'incitant à consulter mes droits CPF
je ne clique pas, je ne réponds pas et je supprime le message

#3 Je ne partage jamais mes données personnelles
elles pourraient être utilisées à des fins frauduleuses

#4 Je ne me précipite pas pour acheter une formation
mon budget CPF est utilisable tout au long de ma vie active

#5 Je ne veux plus recevoir d'appels pour des offres commerciales
j'inscris mon numéro sur Bloctel

*La Caisse des Dépôts, opérateur du service, ne vous propose **jamais d'offres commerciales** et ne transmet jamais vos coordonnées à des tiers. Dans tous les cas de fraude ou de suspicion de fraude, **effectuez un signalement** le plus rapidement possible via le formulaire présent sur le site officiel **moncompteformation.gouv.fr***

Une gestion Caisse des Dépôts GROUPE